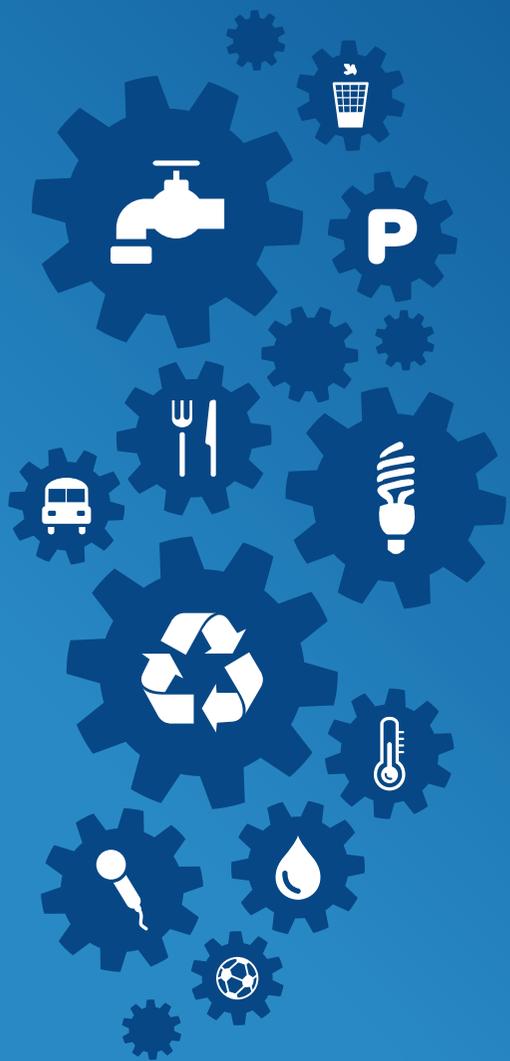


RAPPORT MORAL DU PRÉSIDENT POUR L'EXERCICE 2016 ET PERSPECTIVES 2017

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU ???????



ÉDITO DU PRÉSIDENT DE L'IGD, HUBERT DU MESNIL

Ce rapport moral et financier pour 2016-Perspectives 2017 porte sur la première année de notre nouveau programme quinquennal 2016-2020.

Notre Fondation a connu à cette occasion quelques évolutions importantes avec le départ de certains membres historiques et l'arrivée de nouveaux, ainsi que la montée en puissance de la représentation des associations d'élus avec l'arrivée de deux nouvelles associations particulièrement dynamiques.

Le secteur financier s'est également renforcé à l'heure où la question du financement ne cesse de prendre de l'importance dans la réussite des projets d'investissement public.

Ce sont 5 nouvelles années que nous nous apprêtons à vivre ensemble et c'est un défi enthousiasmant, dans ce contexte de transformations profondes.

Les pages qui suivent vous rendront compte de l'activité de l'IGD en 2016 et de ses perspectives pour 2017, que nous avons qualifiés de rendez-vous de 2017.

Je ne peux que remercier toutes celles et ceux qui, au sein de nos commissions permanentes comme au sein de nos groupes de travail, ne ménagent ni leur peine ni leurs efforts pour donner à nos travaux et à nos publications le niveau d'excellence qui les caractérisent et ont forgé depuis plus de vingt ans, la réputation et le sérieux de notre Institut et en ont fait un interlocuteur privilégié des pouvoirs publics.

Deux évènements me semblent devoir faire l'objet d'un commentaire particulier : la mise en place d'une nouvelle commission permanente, et notre contribution au débat politique national pour 2017.

Notre nouvelle commission financements a débuté ses travaux en novembre 2016, après six mois de mission exploratoire menée en particulier par Pierre Sorbets, et sous la présidence d'Alain Quinet.

Sous le contrôle de notre Bureau, ce travail a permis de réfléchir au périmètre de la commission, à sa composition et de mettre en place son programme de travail pour 2017. Toutes les parties prenantes de l'IGD y sont bien sûr associées. Industriels publics et privés, associations d'élus, Etat et financeurs, y participent.



Parallèlement, par le biais du Groupe de Travail Mobilisation dont je remercie chacun des membres, nous avons établi un plan d'action, sous le contrôle de notre Bureau, pour profiter de la séquence électorale qui se déroule sur les dix premiers mois de 2017 pour expliquer, convaincre, promouvoir, les sujets qui nous sont chers. Ces deux points sont bien évidemment présentés dans les pages qui suivent.

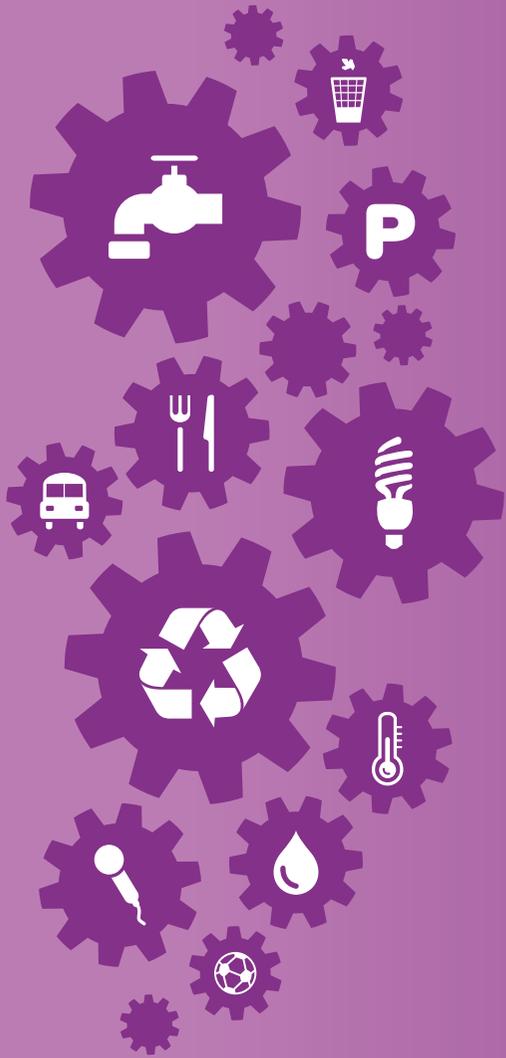
Dans le même temps, nous avons réussi à maintenir notre niveau d'activité malgré une baisse importante de nos moyens, y compris humains, conséquence directe de la compression de nos recettes liées à l'adoption du Vème programme quinquennal d'action.

Cette réorganisation n'a pas nui à notre efficacité, je m'en réjouis, mais il a fallu pour cela compter sur la mobilisation de tous, membres de notre bureau, de nos commissions permanentes, de nos groupes de travail, sans oublier notre petite équipe permanente.

Grâce à eux, grâce à vous tous, l'IGD poursuivra ses efforts de pédagogie, de création de nouveaux outils, de défense de l'investissement public et de la qualité de nos services publics au service de nos concitoyens : responsabilité des acteurs publics, liberté et réversibilité du choix du mode de gestion, force et respect du contrat, équilibre et transparence, compétence de l'opérateur et stabilité du cadre fiscal, juridique et réglementaire, telles sont les conditions à nos yeux de la performance de nos services publics.

Hubert du MESNIL
Président de l'Institut de la Gestion Déléguée

Ce sont 5 nouvelles années que nous nous apprêtons à vivre ensemble et c'est un défi enthousiasmant, dans ce contexte de transformations profondes.



CONCESSIONS



LA COMMISSION JURIDIQUE A POURSUIVI SON TRAVAIL D'ANALYSE ET D'EXPLICATION DES TEXTES TRANSPOSANT LA DIRECTIVE EUROPÉENNE 2014/23/UE DU 26 FÉVRIER 2014 SUR L'ATTRIBUTION DE CONTRATS DE CONCESSION EN DROIT FRANÇAIS...

Le début de l'année 2016 a été marqué par l'analyse approfondie de l'ordonnance et du décret concession qui ont été respectivement adoptés le 29 janvier 2016 et le 1^{er} février 2016. Ces deux textes sont entrés en vigueur le 1^{er} avril 2016.

C'est dans ce cadre que la commission juridique a publié, dès avril 2016, le premier livret de sa collection consacrée à la réforme de la commande publique, relatif aux concessions.



Adoptant une forme résolument opérationnelle et didactique, ce premier opus a rencontré un grand succès, tant auprès des opérateurs qu'auprès des pouvoirs publics.

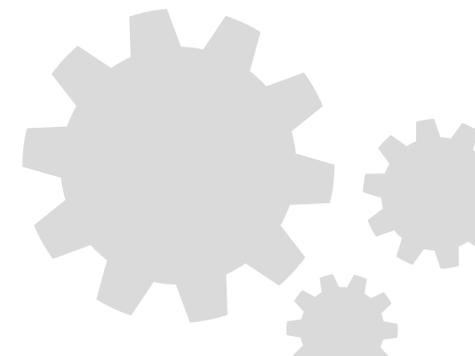
De nombreuses collectivités ont demandé à en recevoir des exemplaires et ce livret a du faire l'objet de deux réimpressions.

Tout au long de 2016, la commission a eu ainsi le loisir d'approfondir ses réflexions et son analyse au sein de deux groupes de travail distincts consacrés à la rédaction des documents de la consultation et à la procédure de passation des concessions d'une part et à la rédaction du contrat de concession d'autre part.

Ce travail donnera lieu au premier trimestre 2017, à la publication du second livret relatif aux concessions qui s'intitulera « Livret 4 : Passation et rédaction des contrats de concession ».

Il sera suivi de la publication d'un autre livret spécifique aux concessions, relatif cette fois aux exceptions (« in house », entreprises liées...) qui est programmé pour le second semestre.

Ce travail donnera lieu au premier trimestre 2017, à la publication du second livret relatif aux concessions qui s'intitulera « Livret 4 : Passation et rédaction des contrats de concession »



Enfin, la commission juridique a tout au long de l'année, analysé et suivi les travaux parlementaires liés aux discussions puis à l'adoption de la loi n° 2016-1691 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, dite Loi Sapin 2. La Commission Juridique a ainsi pu constater, qu'en ce qui concerne les concessions, l'Etat a particulièrement pris en compte ses positions exprimées tout au long d'un dialogue particulièrement fructueux et d'une grande qualité.

Elle a pu rappeler également que l'ordonnance et son décret ont fait l'objet d'une rédaction soucieuse de maintenir les grands équilibres d'une pratique séculaire du système concessif français qui est garante d'un équilibre préservé entre délégant et délégataire, du maintien d'un service public moderne et préservé et d'un savoir-faire français reconnu sur la scène internationale.

Parallèlement à ce travail, la commission a participé également aux concertations successives menées par l'Etat, relatives aux différents décrets d'application de l'ordonnance concession et marchés publics, ainsi qu'à la concertation mise en œuvre dans le cadre de l'adoption de la Loi Pour une République Numérique.

Cela lui a permis d'analyser l'impact des différents textes, des amendements rédigés par les parlementaires et de proposer des amendements dont de nombreux ont été repris par les Parlementaires ou le Gouvernement. Certains d'entre eux ayant été adoptés.

CODIFICATION DE LA COMMANDE PUBLIQUE

L'article 38 de de la Loi sur la transparence, la lutte contre la corruption et la modernisation, dite Loi Sapin 2 donne deux ans au Gouvernement pour codifier par voie d'ordonnance, la partie législative du futur code de la Commande Publique.

Ce code aura pour vocation « de simplifier l'accès aux règles applicables, en créant un support un que pour tous les contrats publics et ainsi mettre en terme à la multiplicité des sources juridiques ».

La Commission de Codification, présidée par Monsieur Daniel LABETOULLE a mis en place un « cercle d'experts » dont l'IGD est membre.

La première réunion a eu lieu en novembre 2016 et les premiers travaux du cercle portent depuis sur le périmètre de la codification et la structure du futur code.

SON GROUPE DE TRAVAIL OPEN DATA A ÉTÉ VIGILANT TOUT AU LONG DE L'ANNÉE 2016 À LA PUBLICATION DES DONNÉES DANS LE CADRE DES CONTRATS DE CONCESSION.

Poursuivant ses travaux initiés dès 2015, le Groupe de Travail Open Data a tenté de convaincre l'Etat de la pertinence de ses remarques faites à l'occasion de la concertation relative au projet de Loi pour une République Numérique, adopté le 7 octobre 2016.

Force est de constater que malgré une volonté évidente de développer de nouveaux métiers et de nouveaux emplois liés à l'open data, objectif que l'on ne peut que partager, la Loi pour une République Numérique ne protège pas suffisamment le secret industriel et commercial, ni les données sensibles. Elle laisse subsister un certain nombre d'ambiguïtés et fait porter aux seules collectivités territoriales, la responsabilité de déterminer quelles sont les données des concessionnaires de service public qui seront accessibles à tous et réutilisables librement et celles qui devront être protégées.

Pour rappel, la commission juridique et le Groupe de travail ont également été amenés à étudier les dispositions de l'ordonnance concessions qui concernent l'ouverture des données dans le cadre de ces contrats, qui viennent compléter les dispositions de la Loi Lemaire. Un arrêté relatif à la publication des données essentielles des contrats de concession a été mis en concertation en novembre 2016. La réponse de l'IGD à cette concertation est disponible sur notre site internet.

Plusieurs textes relatifs aux données dans le cadre des contrats cohabitent donc aujourd'hui : Loi CADA modifiée (et désormais codifiée au sein du Code des relations entre le public et l'administration), Loi Valter, Ordonnance concessions, ordonnance marchés publics, Loi Macron pour les données du secteur des transports publics, Loi Lemaire, Loi pour la transition énergétique en ce qui concerne les données du secteur de l'énergie.

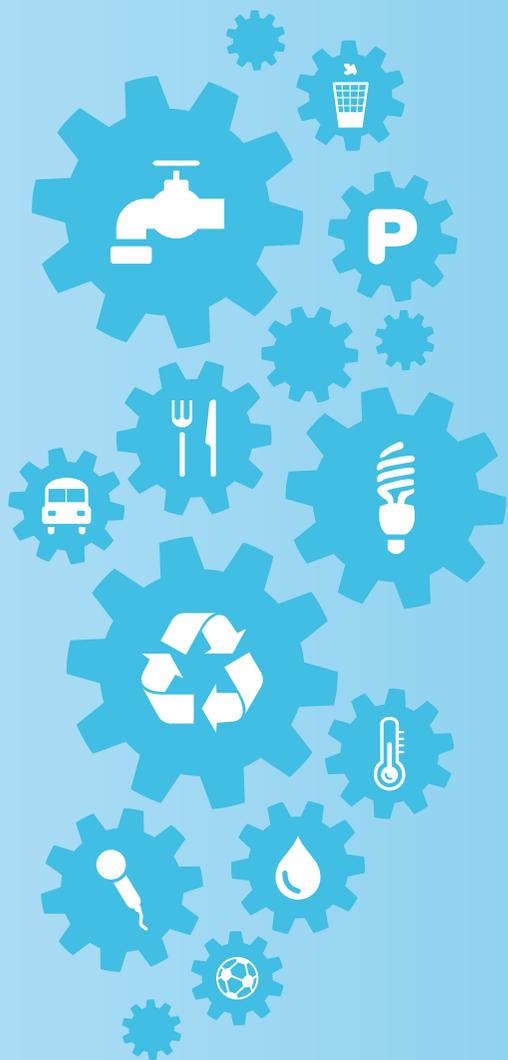
L'IGD ne peut que regretter le manque de clarté et de cohérence entre ces différents textes qui entraîne une réelle insécurité juridique : ces lois n'ont pas les mêmes champs d'application, ne visent pas les mêmes données, ne prévoient pas les mêmes délais d'entrée en vigueur...

Par ailleurs, l'absence d'appréhension globale préalable du sujet, qu'avait pourtant réclamée l'IGD, a conduit à l'adoption de textes qui s'articulent mal et qui pourraient créer une distorsion de concurrence entre les différents modes de gestion des services publics, les régies et SPL étant soumises de moindres obligations, ainsi qu'entre les services publics et ceux privés (exemple : les services de VTC ou de covoiturage ne sont soumis à aucune obligation en la matière).

Il s'agit pourtant d'enjeux capitaux, les risques d'ouverture disproportionnée des données étant bien réelles pour les entreprises, d'autant que cette ouverture est irréversible et qu'elle devrait bénéficier avant tout aux GAFAs. La France est le seul pays de l'union européenne à prévoir une ouverture aussi large des données publiques, sur un principe de gratuité de réutilisation.

A ce titre, le Groupe de Travail étudie les textes européens afin de vérifier la compatibilité de la Loi Lemaire avec ceux-ci et prépare la réponse de l'IGD à la consultation de la Commission européenne sur le « free flow of data ».

L'IGD ne peut que regretter le manque de clarté et de cohérence entre ces différents textes qui entraîne une réelle insécurité juridique : ces lois n'ont pas les mêmes champs d'application, ne visent pas les mêmes données, ne prévoient pas les mêmes délais d'entrée en vigueur...



LES MARCHÉS PUBLICS

LA COMMISSION JURIDIQUE, EN MIROIR DES TRAVAUX DU CEFOPPP, S'EST EMPARÉE DES TEXTES RELATIFS À LA TRANSPOSITION EN DROIT FRANÇAIS DES DIRECTIVES EUROPÉENNES RELATIVES AUX MARCHÉS PUBLICS.

Ce travail a débuté dès 2014 et avait déjà permis à l'IGD de participer activement aux réflexions concernant le devenir du contrat de partenariat.

Il serait fastidieux de revenir en détail sur l'actualité de la commission tout au long de l'année 2016, si ce n'est pour rappeler que ses travaux ont permis à l'IGD de participer à l'ensemble du processus d'élaboration de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015, puis du décret n° 2016-30 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics.

Pour rappel, il était prévu que Loi n° 2016-1691 relative à la Transparence, la lutte contre la corruption et la modernisation de la vie économique, dite Loi Sapin 2, devait prévoir la ratification des ordonnances concessions et marchés publics.

Or elle a été l'occasion de longs débats parlementaires, justifiant ainsi un regain de travail de la commission juridique et du CEFOPPP.

La Loi Sapin a été adoptée le 8 décembre 2016 et a modifié des articles importants de l'ordonnance marchés publics du 23 juillet 2015.

Parallèlement un nouveau décret portant diverses dispositions en matière de commande publique a été soumis à concertation entre le 9 et le 24 novembre 2016, modifiant le décret n° 2016-30 du 25 mars 2016. Ce nouveau décret n'est, à l'heure où nous imprimons, toujours pas publié.

Les principales modifications apportées par la Loi Sapin 2 et par le futur décret modificatif sont :

>> Article 32 relatif à l'allotissement : il est interdit aux candidats à un marché public de présenter des offres variables selon le nombre de lots susceptibles d'être obtenus.

Cette disposition met fin à la souplesse de négociation, consacrée par la jurisprudence, de plusieurs lots attribués à une même entreprise.

Les marchés publics globaux (performance, conception-réalisation, sectoriels) dérogent à la règle de l'allotissement.

>> Section 1 – article 40 relatif à l'évaluation préalable du mode de réalisation du projet : cette section est supprimée pour les marchés publics portant sur des investissements supérieurs à 100 millions d'euros. Dorénavant, seuls les marchés de partenariat sont soumis à l'obligation de réaliser une évaluation préalable.

Les marchés d'un montant supérieur à 100 millions d'euros restent soumis à l'avis du Commissariat Général à l'Investissement (CGI).

>> **Article 45 relatif aux interdictions de soumissionner obligatoires et générales :** « une déclaration sur l'honneur » suffit pour justifier qu'un candidat n'entre pas dans l'un des cas d'exclusion prévus à l'article 45 -1° et aux a et c du 4° de l'ordonnance.

>> **Article 52 relatif aux critères d'attribution :** un alinéa supplémentaire prévoit la possibilité d'un critère unique pour l'attribution d'un marché public. Selon l'article 62 du décret relatif aux marchés publics, le critère est soit le « prix » soit « le coût, déterminé selon une approche globale qui peut être fondée sur le coût du cycle de vie ». L'article 52 de la Loi Sapin renvoie à un texte réglementaire pour encadrer cette possibilité.

>> **Article 53 relatif aux offres anormalement basses :** L'acheteur doit mettre en œuvre tous moyens pour détecter les offres anormalement basses lui permettant de les écarter.

>> **Article 59 relatif aux règlements, avances et acomptes dans le cadre de l'exécution des marchés publics :** les Offices Publics de l'Habitat (OPH) sont exonérés de l'octroi de versements, contrairement à l'Etat, ses établissements publics autres que ceux ayant un caractère industriel et commercial, les collectivités territoriales et les établissements publics locaux.

>> **Article 69 consacré aux dispositions spécifiques aux marchés de partenariat :** est inséré un alinéa sur « l'obligation d'identifier une mission de maîtrise d'œuvre chargée de la conception des ouvrages et du suivi de leur réalisation ».

>> **Article 74 relatif à l'évaluation et aux études préalables des marchés de partenariat :** la loi Sapin II insère un alinéa qui prévoit la réalisation d'une évaluation ayant pour objet de comparer les différents modes envisageables de réalisation du projet avant toute décision de recourir à un marché de partenariat quel que soit le montant d'investissement. Cette évaluation comporte une analyse en coût complet ainsi que tout élément permettant d'éclairer l'acheteur dans le choix du mode de réalisation du projet.

>> **Article 89 relatif au droit à l'indemnisation du titulaire d'un marché de partenariat, en cas d'annulation, de résolution ou de résiliation :** le titulaire du marché de partenariat peut prétendre à l'indemnisation des dépenses qu'il a engagées conformément au contrat dès lors qu'elles ont été utiles à l'acheteur, uniquement « suite au recours par un tiers ». De plus, dans le cadre de cette indemnisation, les annexes du marché de partenariat doivent contenir « les principales caractéristiques des financements à mettre en place pour les besoins de l'exécution du marché ».

La commission Juridique et le CEFOPPP ont également permis à l'IGD de prendre des positions très marquées sur ces sujets, et ce y compris à l'occasion des débats parlementaires, comme dans le cadre de nombreuses auditions tant à l'Assemblée Nationale qu'au Sénat, relatives à ces sujets et plus généralement à l'investissement public.

L'intérêt de l'IGD s'est tout particulièrement focalisé sur deux contrats majeurs qui entrent dans le cadre de ses missions et de son expertise :

- Les nouveaux marchés de partenariat qui remplacent les anciens contrats de partenariat et contrats assimilés (AOT-LOA, BEA, BEH).
- Les marchés Globaux qui ont pour but de constituer une alternative aux marchés de partenariat.

Ces deux catégories de marchés publics ont fait l'objet de la publication de deux livrets de la Collection « Réforme de la Commande Publique».

L'intérêt de l'IGD s'est tout particulièrement focalisé sur deux contrats majeurs qui entrent dans le cadre de ses missions et de son expertise.

LIVRET 2

LES MARCHES
DE PARTENARIAT

Ordonnance N°2015-899 du 23 juillet 2015
relative aux marchés publics et Décret N°2016-360
du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

QU'EST-CE QU'UN MARCHÉ DE PARTENARIAT ?

Un marché de partenariat est un **marché public** qui permet de confier à un **opérateur économique** ou à un groupement d'opérateurs économiques une **mission globale** qui se compose obligatoirement de **deux objets principaux** :

- > La construction, la transformation, la rénovation, le démantèlement ou la destruction d'ouvrages, d'équipements ou de biens immatériels nécessaires au service public ou à l'exercice d'une mission d'intérêt général ;
- > Tout ou partie de leur **financement**.

La maîtrise d'ouvrage est privée car elle est assurée par le titulaire du marché de partenariat.

Cette mission globale peut également avoir des **objets facultatifs** consistant en :

- > Tout ou partie de la conception des ouvrages, équipements ou biens immatériels ;
- > L'aménagement, l'entretien, la maintenance, la gestion ou l'exploitation d'ouvrages, d'équipements ou de biens immatériels ou une combinaison de ces éléments ;
- > La gestion d'une mission de service public ou des prestations de services concourant à l'exercice, par la personne publique, de la mission de service public dont elle est chargée.

LIVRET 3

LES MARCHES
GLOBAUX

Ordonnance N°2015-899 du 23 juillet 2015
relative aux marchés publics et Décret N°2016-360
du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

QU'EST-CE QU'UN MARCHÉ PUBLIC GLOBAL ?

Un **marché public global** est un contrat par lequel l'acheteur peut confier à un opérateur économique unique une mission globale résultant de **prestations de nature différente** (la conception et la construction d'ouvrages ou la conception et/ou la construction, l'aménagement, l'entretien et la maintenance) moyennant le **paiement d'un prix**.

Ce contrat est soumis, comme les concessions et le marché de partenariat, aux **trois principes de la commande publique** : la liberté d'accès à la commande publique, l'égalité de traitement des candidats et la transparence des procédures.

Il existe 3 catégories de marchés publics globaux :

- > les **marchés publics de conception-réalisation**
- > les **marchés publics globaux de performance**
- > les **marchés publics sectoriels**

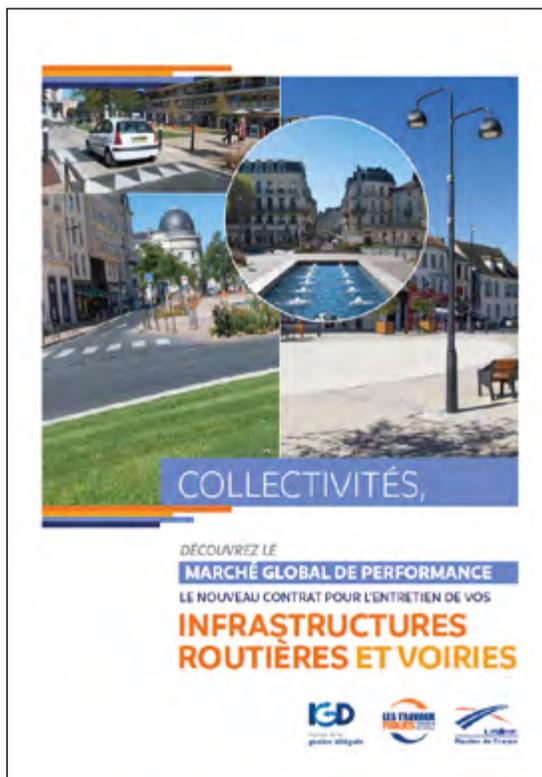


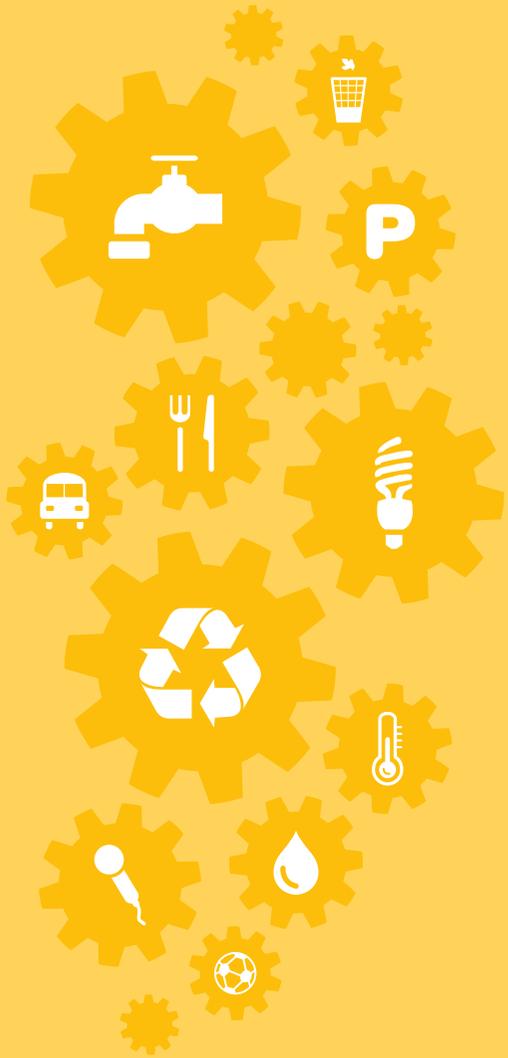
DÈS 2014, UN GROUPE DE TRAVAIL COMMUN ENTRE L'USIRF ET L'IGD SOUHAITAIT METTRE EN PLACE UN NOUVEAU CONTRAT DE GESTION PATRIMONIALE À GARANTIE DE PERFORMANCE.

Malgré quelques réticences, ce nouveau contrat a réussi à s'insérer dans les nouveaux Contrats Globaux de Performance de l'article 34 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

La promotion de ce nouveau contrat a ainsi pu débuter au Salon des Maires de France dès juin 2016, puis au salon des Maires de la région Auvergne-Rhône- Alpes en novembre 2016.

Une plaquette spécifique a été éditée et de nombreux contacts se poursuivent avec des collectivités locales intéressées.





CEFOPPP



CO-PRÉSIDIÉ PAR L'IGD ET FIN INFRA, LE CEFOPPP RÉUNIT LES MEMBRES DE L'IGD ET UN CERTAIN NOMBRE D'EXPERTS EXTÉRIEURS

Chaque réunion mensuelle a été l'occasion de débattre de l'actualité des marchés de partenariats, de l'avancée des travaux législatifs et réglementaires et de débattre des orientations présentées par FIN INFRA en matière d'évaluation préalable des dossiers de marchés de partenariat qui lui sont désormais obligatoirement présentés.

2016 aura été marquée par l'analyse des textes en préparation dans le cadre de la réforme de la commande publique. L'avis du CEF-O-PPP a été intégré dans les réponses de l'IGD aux différentes consultations qui ont eu lieu tout au long de l'année.

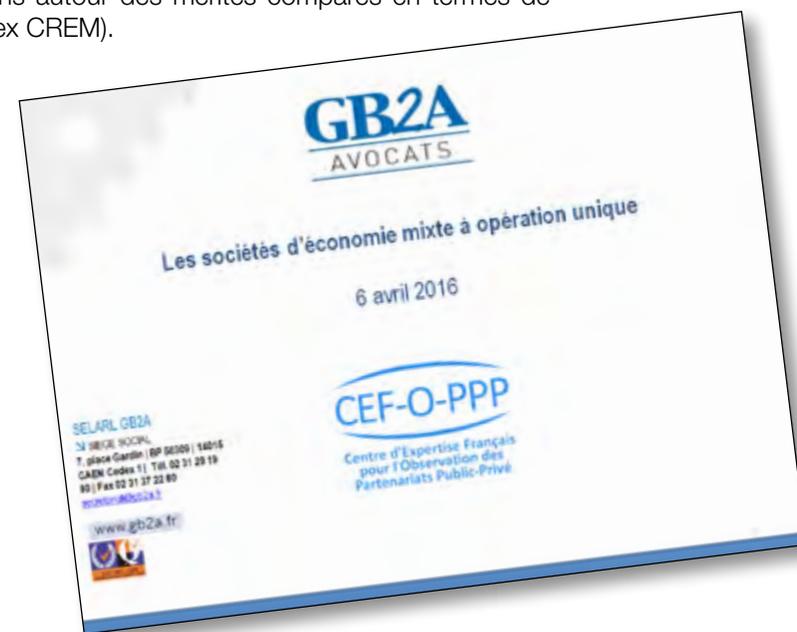
En outre, depuis la mise en œuvre de la réforme de la commande publique et des articles relatifs au nouveau marché de partenariat et aux nouveaux contrats globaux, le CEFOPPP a permis un dialogue fructueux sur de nombreux sujets majeurs. A titre d'exemple :

Le CEFOPPP a permis un dialogue fructueux sur de nombreux sujets majeurs.

- **Réflexion sur la société d'économie mixte locale (« SEMOP »)**
- **La méthodologie de l'évaluation préalable**
- **Avantages et limites des différentes formes de contrats globaux, du point de vue des financiers, des opérateurs et des personnes publiques**

Ainsi, depuis plusieurs mois, le CEF-O-PPP a eu en particulier des discussions autour des mérites comparés en termes de performances, du marché de partenariat et du marché global de performance (ex CREM).

Sur ce sujet, les points de vue diffèrent grandement ce qui permet son CEF-O-PPP de nourrir son analyse.





OUTRE LES MEMBRES FONDATEURS DE L'IGD, SONT MEMBRES DU CEF-O-PPP :





MISSION : PEDAGOGIE AUTOUR DE LA REFORME DE LA COMMANDE PUBLIQUE

EDITION D'UNE COLLECTION

« RÉFORME DE LA COMMANDE PUBLIQUE »

L'Institut de la Gestion Déléguée a choisi de publier une collection consacrée à la réforme de la commande publique dans son ensemble. Cette collection, rédigée par la commission Juridique et le CEFOPPP, a vu la publication dès 2016 des trois premiers livrets intitulés :

- Livret 1 : Les contrats de concession
- Livret 2 : Les marchés de partenariat
- Livret 3 : les marchés globaux

Cette collection s'enrichira de nouveaux livrets au cours de 2017 et a pour but de permettre aux opérateurs et à la puissance publique, de se familiariser avec la nouvelle commande publique issue de la transposition en droit français des directives européennes relatives aux contrats de concessions et aux marchés, transposées en droit interne par l'adoption des ordonnances n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et du Décret 2016-360 du 25 mars 2016, relatifs aux marchés publics et de l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 et du Décret 2016-360 du 25 mars 2016, relatifs aux marchés publics.

Cette réforme est entrée en vigueur depuis le 1^{er} avril 2016 et les ordonnances ont été ratifiées par le biais des articles 39 et 40 de la Loi sur la transparence, la lutte contre la corruption et la modernisation, dite Loi Sapin 2.



Cette collection participe des efforts mis en place par l'IGD pour faciliter la mise en œuvre de cette réforme et son appropriation par les acteurs de la commande publique. Les livrets qui composent cette collection IGD sont disponibles sur demande et téléchargeables depuis le site internet de l'IGD.

TOUR DE FRANCE

Fidèle à sa mission de pédagogie, l'IGD a décidé de mettre en place un tour de France des réformes, présentant aux acteurs de la commande publique, la réforme de la commande publique et les impacts de la réforme territoriale sur les services publics locaux.

Ce dernier point faisant écho à la publication en décembre 2015 du guide « Réformes et territoires : impacts sur les services publics », document de référence qui fait l'objet de mises à jour sur le site de l'IGD.



Institut de la
gestion déléguée

RÉPARTITION DES COMPÉTENCES ET DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR



	 EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT	 DÉCHETS	 TRANSPORTS SCOLAIRES	 TRANSPORTS NON URBAINS	 ÉLECTRICITÉ	 GAZ	 RÉSEAU DE CHALEUR ET DE FROID
COMMUNAUTÉS DE COMMUNES	OBLIGATOIRE	OBLIGATOIRE			FACULTATIVE	FACULTATIVE	FACULTATIVE
<i>Entrée en vigueur</i>	<i>Au plus tard, au 1^{er} janvier 2020 (optionnel à partir du 1^{er} janvier 2018)</i>	<i>1^{er} janvier 2017</i>			<i>Avant le 1^{er} janvier 2017</i>	<i>Avant le 1^{er} janvier 2017</i>	<i>Avant le 1^{er} janvier 2017</i>
COMMUNAUTÉS D'AGGLOMÉRATION	OBLIGATOIRE	OBLIGATOIRE			FACULTATIVE	FACULTATIVE	FACULTATIVE
<i>Entrée en vigueur</i>	<i>Au plus tard, au 1^{er} janvier 2020 (optionnel à partir du 1^{er} janvier 2018)</i>	<i>1^{er} janvier 2017</i>			<i>Avant le 1^{er} janvier 2017</i>	<i>Avant le 1^{er} janvier 2017</i>	<i>Avant le 1^{er} janvier 2017</i>
COMMUNAUTÉS URBAINES	OBLIGATOIRE	OBLIGATOIRE			OBLIGATOIRE	OBLIGATOIRE	OBLIGATOIRE
<i>Entrée en vigueur</i>	<i>Déjà compétentes depuis l'Ordonnance n°2010-1579 du 17 décembre 2010</i>	<i>Déjà compétentes depuis l'Ordonnance n°2010-1579 du 17 décembre 2010</i>			<i>Avant le 1^{er} janvier 2017</i>	<i>Avant le 1^{er} janvier 2017</i>	<i>Avant le 1^{er} janvier 2017</i>
MÉTROPOLES	OBLIGATOIRE	OBLIGATOIRE			OBLIGATOIRE	OBLIGATOIRE	OBLIGATOIRE
<i>Entrée en vigueur</i>	<i>1^{er} janvier 2015</i>	<i>1^{er} janvier 2015</i>			<i>Janvier 2014</i>	<i>Janvier 2014</i>	<i>Janvier 2014</i>
MÉTROPOLE DU GRAND PARIS	OBLIGATOIRE <small>(exercée par les établissements publics territoriaux)</small>	OBLIGATOIRE <small>(exercée par les établissements publics territoriaux)</small>			<small>MGP : Elaboration d'un schéma directeur des réseaux de distribution d'énergie métropolitains</small>	<small>MGP : Elaboration d'un schéma directeur des réseaux de distribution d'énergie métropolitains</small>	<small>MGP : Elaboration d'un schéma directeur des réseaux de distribution d'énergie métropolitains</small>
<i>Entrée en vigueur</i>	<i>1^{er} janvier 2016 (idem pour la Métropole Aix-Marseille-Provence)</i>	<i>1^{er} janvier 2016 (idem pour la Métropole Aix-Marseille-Provence)</i>			<i>1^{er} janvier 2016</i>	<i>1^{er} janvier 2016</i>	<i>1^{er} janvier 2016</i>
DÉPARTEMENTS		POSSIBLE <small>à la demande des communes et des EPCI - traitement et opération de transport</small>	POSSIBLE <small>par convention avec la région</small>	<small>Compétence « Transport scolaire des élèves handicapés » :</small> OBLIGATOIRE			
<i>Entrée en vigueur</i>			<i>Déjà compétents</i>				
RÉGIONS		<small>Plan régional de prévention et de gestion des déchets (Cf. Décret n°2016-811 du 17 juin 2016 relatif au plan régional de prévention et de gestion des déchets) - Durée de 6 ans</small>		OBLIGATOIRE	OBLIGATOIRE		
<i>Entrée en vigueur</i>		<i>Février 2017</i>	<i>Septembre 2017</i>	<i>1^{er} janvier 2017</i>			

INSTITUT DE LA GESTION DÉLÉGUÉE
84 rue de Grenelle - F-75007 Paris - Tél : +33 (0)1 44 39 27 00 / Fax : +33 (0)1 44 39 27 07 - contacts@fondation-igd.org / www.fondation-igd.org





Ce Tour de France a donné lieu à une première rencontre qui s'est déroulée à Strasbourg à l'invitation du Président Philippe RICHERT, Président de la région Grand Est et Président de l'Association des Régions de France.

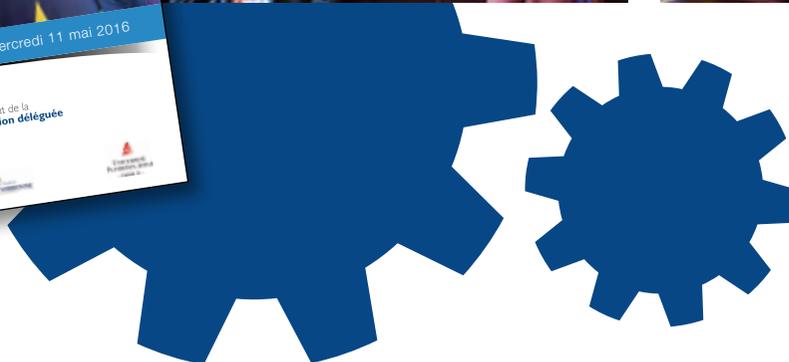


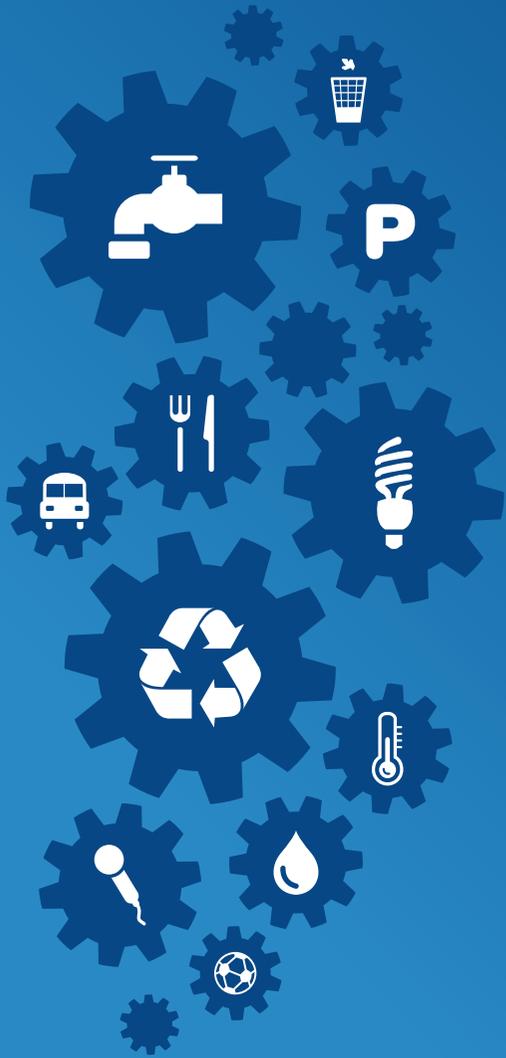
Organisé en partenariat avec la Caisse des Dépôts et le groupe BPCE, ce Tour de France connaîtra deux nouvelles étapes en 2017, dont la première à l'invitation de Xavier BERTRAND, Président du Conseil Régional des Hauts de France.

COLLOQUE IGD 2016 : LES CONTRATS GLOBAUX : NOUVELLES OPPORTUNITÉS POUR L'INVESTISSEMENT ET LES SERVICES PUBLICS (TRANSPPOSITION DES DIRECTIVES CONCESSIONS ET MARCHÉS PUBLICS)

Dans le cadre de ses travaux relatifs à l'adoption des directives européennes, puis à la mise en place de leur transposition en droit français et suite au colloque 2015 qui portait sur les concessions, le colloque 2016 a eu pour titre : « Les contrats globaux : nouvelles opportunités pour l'investissement et les services publics ».

Deuxième colloque organisé en partenariat avec les Universités Paris 1 Panthéon Sorbonne, Paris 2 Panthéon Assas et avec Sciences Po, ce colloque s'est déroulé le 11 mai 2016 dans le célèbre Amphi Liard de la Sorbonne.





COMMISSION FINANCEMENTS

MISE EN PLACE D'UNE NOUVELLE COMMISSION PERMANENTE : LA COMMISSION FINANCEMENTS

A l'occasion des discussions qui ont eu lieu dans le cadre de l'adoption du nouveau programme quinquennal, il est apparu que la question du financement de l'investissement d'une manière générale et des infrastructures en particulier, devait être traitée par l'Institut.

Il a donc été décidé de mettre en place une nouvelle commission permanente, dont la présidence a été confiée à Alain QUINET, Directeur Général Délégué de SNCF Réseau.

Tous les membres du Conseil d'administration de l'IGD sont invités à y participer.

La première réunion de la commission s'est tenue le 23 novembre 2016.

Voici les termes de la note de cadrage adoptée par le Bureau de l'IGD qui a souhaité que la Commission Financement puisse travailler également sur certains sujets, en liaison directe avec la Commission Juridique.

I. ELEMENTS DE CONTEXTE

Le contexte économique et la crise des finances publiques ont fait du financement des investissements publics un sujet majeur. La mise en place de la « Commission Financements » intervient donc dans un moment particulier compte tenu notamment :

- de la situation du « pipe-line » des projets français (projets identifiés peu nombreux ou d'un faible montant, place croissante des logiques de développement durable, nouvel équilibre à trouver entre les projets *brownfield* et *greenfield*) ;
- de l'apparition de nouveaux cadres juridiques (concessions, marchés de partenariat, SEMOP, SPL, partenariats d'innovation, Accord Cadre) et de l'absence d'un « observatoire » qui objective le recours aux PPP ;
- d'une baisse des investissements publics et de la montée en puissance des questions de financement dans les décisions d'investir ;
- d'une diversification des sources de financement privé et de changements réglementaires affectant la capacité des banques à mettre en place les crédits nécessaires dans de bonnes conditions de durée et de coût.

II. METHODOLOGIE

En terme d'organisation, la Commission pourra notamment trouver **un appui sur un « core-group » de réflexion**, noyau dur réunissant les membres « financeurs » (banques, fonds d'investissements...) et des représentants de la personne publique (FIN INFRA, MEDDE...).

Au soutien de ses travaux, la Commission pourra utiliser ceux déjà effectués ou en cours (par exemple : le rapport Europlace sur le « Marché mondial des infrastructures, consolider l'offre de la place financière de Paris » auquel l'IGD et certains de ses membres ont contribué, le rapport du MEDEF sur les « infrastructures de réseaux »...).

À l'occasion de certains projets, il pourra être pertinent d'organiser des collaborations entre la Commission Financement et la Commission juridique.

Comme clairement indiqué dans le programme d'action 2016-2020, cette commission réunira les financiers, les personnes publiques mais aussi les entreprises publiques et privées membres de l'IGD.

III. DEMARCHE

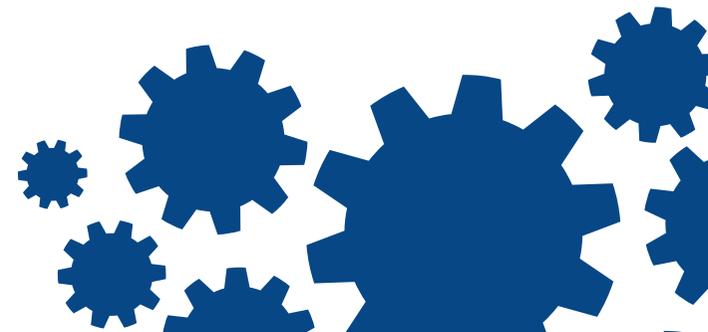
La commission sera un outil de réflexions croisées entre les différentes parties prenantes privées et publiques, d'observation critique du marché français et du marché mondial et de capitalisation de « best practice » et le cas échéant de prospective. Même si les débats de la commission ont vocation à rester confidentiels, ses travaux pourront aboutir à des actions de pédagogie et à des propositions opérationnelles, qui pourraient se matérialiser à travers plusieurs initiatives ci-dessous recensées :

- la rédaction d'un guide de bonnes pratiques sur les modèles économiques (gain de clarification et de pragmatisme pour les décideurs publics) ;
- la contribution aux travaux méthodologiques pilotés par les organismes compétents de l'Etat (plan type de l'évaluation préalable, clausier type,...) ;
- l'objectivation du recours aux PPP et la promotion des projets PPP qui ont bien fonctionné ou qui sont prometteurs ;
- la participation de la Commission à des « évènements » auprès des élus.

Les travaux de la commission bénéficieront de l'expérience et de la participation active de ses membres. Avant de déboucher sur les recommandations mentionnées ci-dessus, ils s'appuieront sur un retour d'expérience des différentes parties prenantes (concedants, investisseurs en fonds propres, prêteurs, industriels) de projets ayant franchi avec succès des étapes décisives.

On peut mentionner, à titre illustratif :

- les projets « bouclés » grâce à une structuration financière pertinente (ex : Port de Calais) ;
- les projets refinancés (ex : Balard, A28,..) ;
- les projets ayant démontré leur efficacité dans la durée.



IV. AGENDA

DATE	Thèmes
Jeudi 5 janvier 2017 8 h 30	<p>Retour d'expérience sur deux projets : Le port de Calais (financement greenfield, structuration permettant de mitiger un risque de trafic dans un cadre concessionnel). Présentation par T. DALLARD (Mérédiam) et F. XICLUNA (CR des Hauts de France). Le financement (et refinancement) du projet autoroutier A63 & A41. Discussion sur les partages de risque avec l'exemple du risque potentiel de trafic. Présentation par L. BOUCHILLOUX (Société générale).</p>
Jeudi 2 février 2017 9 h 00	<p>Retour d'expérience sur un projet : Projet Géothermie Paris Saclay. CREM avec un risque de construction important. Types de projets innovants et risqués avec de nouveaux modèles de transfert de risque possible. Différents options de refinancement possibles. Présentation par J. CHRISTOPHE (PBB).</p>
Jeudi 9 mars 2017 8 h 30	<p>Les financements de DSP dans le cadre du Plan France Très Haut Débit. Présentation conjointe de L. CHABOT (Société générale) et de Steve Ledoux (Directeur d'Investissements chez Mirova).</p>
Jeudi 20 avril 2017 9 h 00	<p>Présentation d'un financement dans le domaine de l'eau. Présentation par Philippe Bergues (Directeur des Financements structurés, VEOLIA).</p>
Jeudi 18 mai 2017 9 h 00	<p>Value for money et partage des risques : Expliciter la « value for money » du recours aux financements privés, du partage des risques qui les accompagnent, de la prime d'assurance que les personnes publiques peuvent consentir à payer pour se couvrir de certains risques.</p>
Jeudi 15 juin 2017 9 h 00	<p>Les différentes options de financement vues des personnes publiques Expliciter, en interviewant quelques représentants de personnes publiques, les critères qui guident les choix de l'Etat et des collectivités territoriales entre financement public et financement privé.</p>
Jeudi 13 juillet 2017 9 h 00	<p>Les différents mécanismes de partage des risques L'approche publique du partage des risques repose souvent sur des logiques binaires (maîtrise d'ouvrage publique ou transfert de la totalité des risques). Il convient d'examiner la gamme des solutions (partage contractuel des risques, garanties et rehaussements de crédit,..) permettant un partage des risques plus adapté à la diversité des situations.</p>
Jeudi 14 septembre 2017 9 h 00	<p>Maintenance des infrastructures à long terme et financement La maintenance et la modernisation des infras constituent des enjeux essentiels aujourd'hui dans un contexte de vieillissement des équipements. Il convient d'examiner les effets de long terme des choix public/privé de maîtrise d'ouvrage.</p>
Jeudi 12 octobre 2017 9 h 00	<p>L'agrégation des petits projets dans les mécanismes de gestion déléguée Les petits projets ne peuvent voir le jour que moyennant des mécanismes de standardisation et d'accords cadre. Il convient d'examiner comment tirer le meilleur parti des nouveaux cadres juridiques.</p>

UN SÉMINAIRE D'INFORMATION PPP ET TRANSPORT INTERMODAL À TÉHÉRAN (IRAN)

L'IGD a été invité par la Direction des affaires internationales et européennes du Ministère français de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, chargé des Relations internationales sur le climat pour co-animer un séminaire de formation portant respectivement sur l'intermodalité et les Partenariats-Public-Privé.



Le séminaire sur les PPP qui s'est tenu en octobre 2016, a rassemblé une cinquantaine de cadres du Ministère iranien des transports et du développement urbain et des chercheurs du Centre de Recherche iranien du logement et des transports.

Laure LAGASSE, chargée de mission à l'IGD et Marcos PORTELA BARRETO, avocat au sein du cabinet Bird&Bird accompagnaient Olivier GENAIN, Chef du département à la direction générale des infrastructures, des transports et de la mer du Ministère.

Lors de l'adoption du plan d'action pour les années 2016 à 2020, il a été décidé de concentrer les efforts de pédagogie de l'IGD sur la France.

Cependant, l'IGD continue à être sollicité tant par l'Etat français que par les ambassades et les universités étrangères.

UN SÉMINAIRE DE FORMATION PPP - AFRICA FINET 2016

L'IGD a été sollicité par Cités et Gouvernements Locaux Unis d'Afrique (CGLU-A) pour co-construire un programme de formation sur les PPP en novembre 2016 à Casablanca dans le cadre de l'« Africa FINET 2016 », réunion annuelle du Réseau des Directeurs Financiers de l'organisation.

L'IGD a mobilisé deux experts pour assurer cette formation qui réunissait une soixantaine de directeurs financiers d'une trentaine de nationalités différentes (anglophones et francophones) :

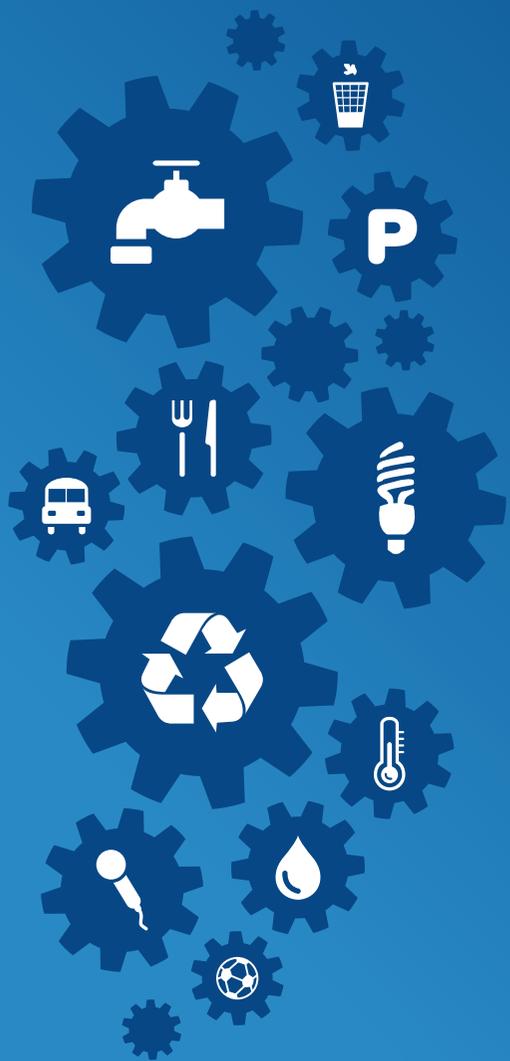
- Béatrice Majza, Avocat associé du cabinet GB2A
- Jean Francois Marco, Senior Vice President - Meridiam Africa



**2017 a débuté
avec la réception
d'un professeur de
l'Université de Tottori
au Japon**

DES DÉLÉGATIONS ÉTRANGÈRES

Ministère algérien de l'intérieur et des collectivités locales, délégation de Roumanie, délégation d'une entreprise israélienne de transport « Cross Israël », etc..)



RAPPORT FINANCIER

L'exercice 2016 a été marqué, en particulier, par l'implication de la Fondation dans la mise en œuvre de la réforme de la commande publique, suite à la transposition en droit français, des directives européennes relatives aux concessions d'une part et aux marchés publics d'autre part.

Cette implication s'est traduite entre autres choses, par la publication d'une collection de livrets consacrée à la réforme de la commande publique, au lancement d'un tour de France visant à l'expliquer et la promouvoir auprès des élus et cadres territoriaux et à l'organisation d'un colloque, présentant ces nouveaux outils de la commande publique au service de l'investissement public.

Dans le même temps, les groupes de travail et le CEFOPP ont continué leurs travaux et les efforts à l'international comme en matière de formation se sont poursuivis.

Cette annexe présente la situation financière de l'Institut pour l'année 2016, première année du V^{ème} programme quinquennal 2016-2020.

PRINCIPAUX ÉLÉMENTS COMPTABLES DE L'EXERCICE 2016

Les recettes et autres produits s'établissent 1 175 K€ et sont donc conformes aux prévisions.

Les charges de l'année 2016 s'élèvent pour leur part à **1 184 K€**, conduisant à un **résultat net négatif de 8,568 K€** qui seront couverts par les réserves dont dispose la fondation, conformément à la décision du conseil d'Administration du 11 avril 2016 qui a autorisé un déficit d'un montant maximal de 100 KE par an, pour faire face à la baisse des cotisations liée à l'adoption du programme quinquennal.

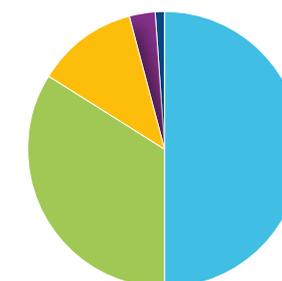
Ce déficit, bien inférieur à l'autorisation reçue et au budget prévisionnel 2016 adopté lors du conseil d'administration du 11 avril 2016, a été rendu possible par de nombreuses économies tant en matière de charges salariales, qu'en matière de fonctionnement.

Pour autant, l'activité de la fondation a été maintenue à un niveau élevé, qui n'a pas pâti des efforts réalisés en matière de maîtrise de nos dépenses.

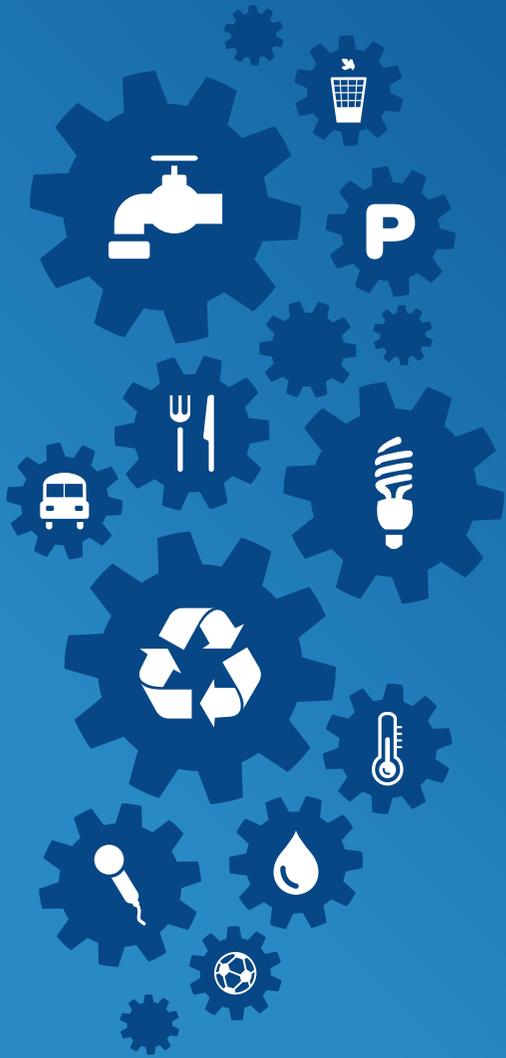
CONCERNANT LE BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2016

Le montant total du **bilan de l'IGD s'élève désormais à 883.9 K€**, avec une **diminution des fonds associatifs** (dotation initiale et report à nouveau et résultat) qui **s'établissent en 2013 à 593.7 K€ contre 649.7 K€ en 2012 (-8.61%)**.

Ces éléments financiers confirment la montée en charge de l'activité de l'IGD comme le respect de ses engagements tant vis-à-vis des objectifs du V^{ème} programme et du plan d'action pour 2016-2020, que vis-à-vis des ressources financières que lui ont alloué ses membres-fondateurs.



- Recettes
- Salaires et charges
- Frais administratifs
- Etude et recherche
- Organisations d'événements



LES AUTRES RENDEZ-VOUS DE 2017

GROUPE DE TRAVAIL SUR LES DÉLAIS CONTENTIEUX

La commission juridique a décidé de mettre en place en son sein un groupe de travail spécifique chargé de proposer des mesures visant à raccourcir les délais contentieux et rendre plus efficaces les procédures contentieuses devant le juge administratif.

Composé des professeurs Laurent Richer, Etienne Fatôme, Rozen Noguellou et de Maître Cyrille Bardon, il associera des magistrats administratifs et procédera aux auditions utiles.

Il remettra ses propositions d'ici la fin 2017.

Ce groupe de travail a été présenté à Monsieur Daniel LABETOULLE qui en a validé l'intérêt.

ATLAS 2017 SUR LA GESTION DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

Dans le cadre de sa mission d'observatoire des Services Publics Locaux, l'IGD publiera en 2017, la troisième édition de son « Atlas de la Gestion des services publics locaux ».

La première édition réalisée en 2013 portait sur les villes et agglomérations de plus de 100 000 habitants, la seconde avait élargi son champ d'analyse en 2015 aux villes et agglomérations de plus de 40 000 habitants et 2017 verra cette analyse porter sur les villes et agglomérations de plus de 20 000 habitants.

Ce nouvel Atlas sera réalisé, toujours en association avec Axe Image, en partenariat avec France Urbaine, Villes de France qui avait participé aux deux premiers Atlas et l'ADCF.



DISPOSITIF ELECTORAL

L'IGD souhaite être présent à l'occasion de la séquence électorale qui court sur l'ensemble de l'année 2017 : élection présidentielle, élections législatives, élection sénatoriale.

Cette période longue doit être l'occasion :

- De souligner que la gestion déléguée peut être un levier de redémarrage de l'investissement ;
- De rappeler le poids économique, industriel et social de la gestion déléguée, en France comme à l'international ;
- De présenter les réussites objectives de la gestion déléguée ;
- De continuer à battre en brèche un certain nombre d'idées reçues ;
- D'informer les futurs parlementaires sur la réalité de la gestion déléguée ;
- De préparer un certain nombre de propositions législatives.

I. ACTIONS DANS LE CADRE DE L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE

Ces deux sondages, permettant d'attirer l'attention des candidats par le biais d'une « Adresse aux Candidats à l'élection présidentielle».

Le dispositif présidentiel de l'IGD comporte la publication de deux sondages successifs visant à démontrer l'importance pour les français, de l'investissement dans les services publics, leur volonté de ne pas voir la baisse de la dépense publique conduire à une baisse de l'investissement public (1^{er} sondage) , et l'approbation du recours à la gestion déléguée, comme l'un des moyens d'assurer la relance de l'investissement public (2^{ème} sondage).

>> Deux sondages pour démontrer que la baisse de la dépense publique ne doit pas entraîner une baisse de l'investissement public et que le recours à la gestion déléguée est l'un des moyens d'assurer la relance de l'investissement public.

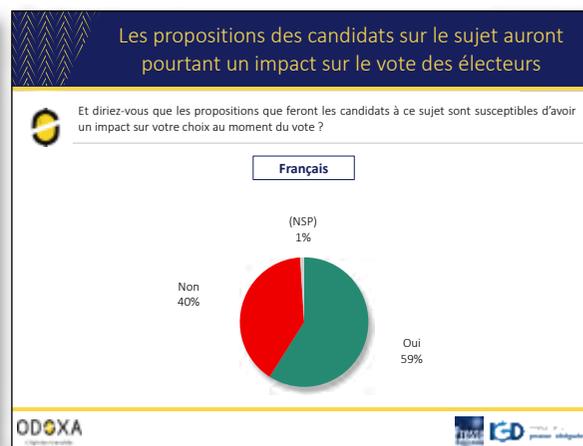
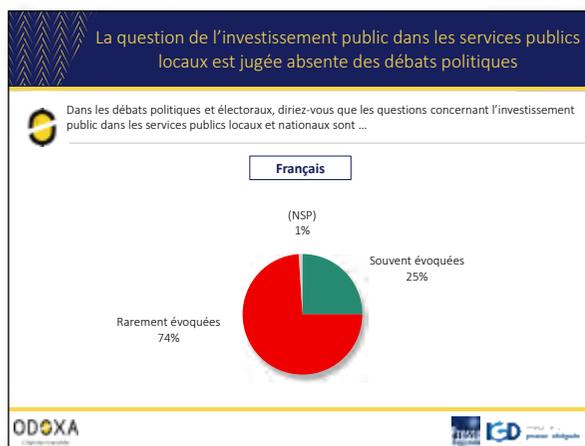
>> Une Adresse aux candidats à l'élection présidentielle pour leur demander de se prononcer sur ces sujets

A la suite de la publication des résultats des sondages, une « adresse aux candidats » sera envoyée à chacun des candidats au premier tour de l'élection présidentielle. Cette adresse est en cours de rédaction et un premier jet réalisé au sein du Groupe Mobilisation est annexé à cette note.

LES FRANÇAIS ET LEURS SERVICES PUBLICS LOCAUX : DEUX SONDAGES POUR UNE CAMPAGNE

En pleine campagne présidentielle, Odoxa, l'Institut de la Gestion Déléguée (IGD) et la Presse Régionale ont effectué une double enquête – en deux temps, en janvier puis février 2017 – permettant de mieux comprendre le rapport singulier des Français à leurs services publics et de mieux identifier leurs attentes sur ce point à l'égard des candidats et des pouvoirs publics.

La première vague de notre enquête publiée le 20 février 2017 avait révélé combien les Français étaient attachés à leurs services publics en général, et à leurs services publics en particulier.



Effectué en janvier en France, mais aussi en comparaison dans les 4 autres grands pays européens – Allemagne, Royaume-Uni, Italie et Espagne – ce sondage soulignait non seulement la singularité de notre attachement à nos services publics, mais aussi combien ils étaient aussi inquiets pour leur avenir et demandeurs que les pouvoirs publics s'investissent dans ce domaine.

VOICI LES ENSEIGNEMENTS CLÉS DE NOTRE PREMIÈRE ÉTUDE :

Au-delà de la satisfaction des français envers leurs services publics locaux, ce sondage a souligné que **75%** d'entre eux **craignent une détérioration à terme de leurs services publics.**

74% des français regrettent que la question de l'investissement dans les services publics ne soit pas évoquée dans les programmes des candidats.

72% ne comprennent pas où se feront les économies promises par les candidats en matière de baisse de la dépense publique.

84% estiment que le **maintien de l'investissement dans les services publics est un sujet important**, au point que **59% des français en tiendront compte dans leur vote.**

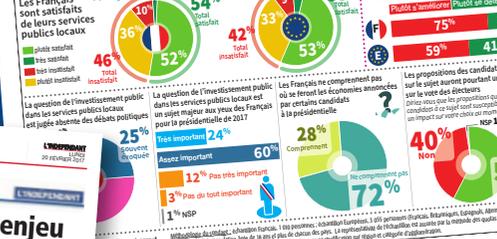
EN PLEINE CAMPAGNE PRÉSIDENTIELLE, ODOXA, L'INSTITUT DE LA GESTION DÉLÉGUÉE (IGD) ET LA PRESSE RÉGIONALE ONT EFFECTUÉ UNE DOUBLE ENQUÊTE.

Services publics : les Français satisfaits mais aussi inquiets

Midi Libre
NARBONNE
LUNDI 20 FÉVRIER 2017

Sondage. Selon une enquête d'Odoxa, ils jugent une dégradation future inéluctable

Le regard des Français et des Européens sur les services publics



Les Français inquiets pour les services publics

Un sondage fait état des craintes des citoyens pour ce secteur, qu'ils estiment oublié dans les débats électoraux

inquiets. Trois Français sur quatre craignent une dégradation de leurs services publics locaux. C'est en tout cas ce que montre un sondage Odoxa réalisé entre le 3 et le 13 janvier dernier, pour l'Institut de la gestion déléguée, une fondation d'entreprises pour promouvoir la performance des services publics... 1010 Français ont été interrogés via Internet, ainsi que 3055 Européens.

Les Français sont satisfaits de leurs services publics

Premier constat : les Français sont majoritairement satisfaits (46,54% contre 46%) de leurs services publics locaux. L'Institut de sondage a comparé ces résultats à ceux de cinq autres pays européens. Chez nos voisins latins, Espagnols et Italiens, une majorité d'habitants se disent mécontents de leurs services publics, contrairement à l'Allemagne (14% de satisfaits) et l'Angleterre, le président de sondage a comparé ces résultats à ceux de cinq autres pays européens. Chez nos voisins latins, Espagnols et Italiens, une majorité d'habitants se disent mécontents de leurs services publics, contrairement à l'Allemagne (14% de satisfaits) et l'Angleterre, le président de sondage a comparé ces résultats à ceux de cinq autres pays européens.

Les Français sont satisfaits de leurs services publics

Une preuve de cette satisfaction des Français envers leurs services publics locaux et nationaux ? Ces secteurs sont ceux pour lesquels une majorité d'habitants estime être mieux servis qu'ailleurs (64% à l'inverse, ils estiment être moins bien servis qu'ailleurs).

Les Français sont satisfaits de leurs services publics

Les Français sont majoritairement satisfaits (54% contre 46%) de leurs services publics locaux selon une étude d'Odoxa et de l'Institut de la Gestion Déléguée pour la Dépêche du Midi. Cette grande enquête permet de mesurer le niveau de satisfaction, les perceptions et les attentes des Français en ce qui concerne leurs services publics nationaux et régionaux et surtout locaux et en les comparant à celles de leurs voisins Européens des 4 autres grands pays d'Europe les plus proches de la France : Allemagne, Royaume-Uni, Italie et Espagne. Les services publics locaux et nationaux sont les seuls domaines où les Français pensent

4. LA DÉPÊCHE DU MIDI - Lundi 20 février 2017

agnes - vence - saint-laurent - carros
nice-matin

LES SERVICES PUBLICS : UN ENJEU POUR L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE

SONDAGE. Les Français sont attachés à leurs services publics. Les propositions des candidats peuvent influencer le choix de 59% d'entre eux.



Un sujet absent de la campagne présidentielle

Un sondage Odoxa révèle que les Français sont attachés à leurs services publics. Les propositions des candidats peuvent influencer le choix de 59% d'entre eux. Les Français sont satisfaits de leurs services publics, mais ils craignent une dégradation future. Les propositions des candidats sur ce sujet sont jugées importantes par 60% des Français.

LA MONTAGNE

LA MONTAGNE. Les Français sont satisfaits de leurs services publics, mais ils craignent une dégradation future. Les propositions des candidats sur ce sujet sont jugées importantes par 60% des Français. Les Français sont satisfaits de leurs services publics, mais ils craignent une dégradation future. Les propositions des candidats sur ce sujet sont jugées importantes par 60% des Français.

LA MONTAGNE

LA MONTAGNE. Les Français sont satisfaits de leurs services publics, mais ils craignent une dégradation future. Les propositions des candidats sur ce sujet sont jugées importantes par 60% des Français. Les Français sont satisfaits de leurs services publics, mais ils craignent une dégradation future. Les propositions des candidats sur ce sujet sont jugées importantes par 60% des Français.

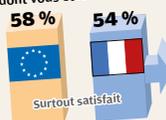
LA MONTAGNE

LA MONTAGNE. Les Français sont satisfaits de leurs services publics, mais ils craignent une dégradation future. Les propositions des candidats sur ce sujet sont jugées importantes par 60% des Français. Les Français sont satisfaits de leurs services publics, mais ils craignent une dégradation future. Les propositions des candidats sur ce sujet sont jugées importantes par 60% des Français.

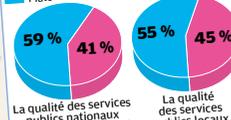
LA DÉPÊCHE
DU MIDI
L'actualité de la région

Le regard des Français et des Européens sur les services publics

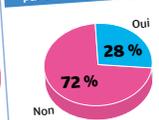
Êtes-vous satisfait des services publics locaux organisés dont vous êtes l'utilisateur ?



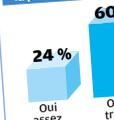
Dans les domaines suivants comment estimez-vous la situation de la France par rapport aux autres pays européens :



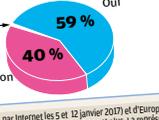
Comprenez-vous où se font les économies annoncées par certains candidats ?



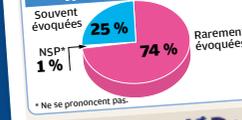
L'investissement public dans les services publics est-il le sujet majeur pour la présidentielle 2017 ?



Les propositions que feront les candidats à ce sujet sont susceptibles d'avoir un impact sur votre choix de vote ?



Dans les débats politiques et électoraux, les questions d'investissement public sont-elles assez évoquées ?



Pensez-vous qu'à l'avenir les services publics dans votre pays vont plutôt s'améliorer ou plutôt se détériorer ?



Enquête réalisée auprès d'un échantillon de Français de 1.010 personnes interrogées par Internet les 5 et 12 janvier 2017 et d'Européens de 3.025 personnes interrogées par Internet les 2 et 13 janvier 2017, représentatif de la population âgée de 18 ans et plus. La représentativité de l'échantillon a été assurée par la méthode...

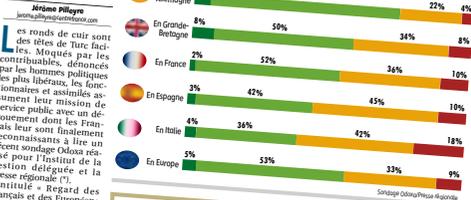
La Nouvelle République

France & Monde Actualités

LE POPULAIRE DU CENTRE

Les services publics, fierté française

Les Français sont fiers de leurs services publics locaux. Ils jugent en moyenne la situation de leur pays plus enviable que celle des voisins... Selon un récent et ambitieux sondage Odoxa réalisé à l'échelle de cinq grands pays européens.

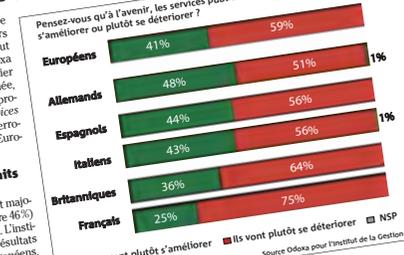


Les Français sont fiers de leurs services publics locaux. Ils jugent en moyenne la situation de leur pays plus enviable que celle des voisins... comparés à l'Allemagne, au Royaume-Uni, à l'Espagne et à l'Italie.

Les Français inquiets pour les services publics

Un sondage fait état des craintes des citoyens pour ce secteur, qu'ils estiment oublié dans les débats électoraux.

Les Français sont inquiets. Trois Français sur quatre craignent une dégradation de leurs services publics locaux. C'est en tout premier lieu le service de la gestion déléguée, qui est le plus décrié.



Les Français sont satisfaits de leurs services publics. Premier constat : les Français sont majoritairement satisfaits (à 54 %) de la situation de leurs services publics locaux.

Ils ont préféré s'améliorer. 75 % des Français souhaitent que leurs services publics s'améliorent à l'avenir.

Un sujet absent de la campagne présidentielle. Alors qu'ils sont unanimes (84 %) pour dire que cet aspect est important à leur avis, les candidats n'en ont pas parlé.

Les Français satisfaits de leurs services publics



3 Français sur 4 pensent que ces services vont se détériorer à l'avenir.

En pleine campagne électorale, cette enquête Odoxa pour la presse régionale et l'Institut de la gestion déléguée sur les services publics locaux ne manque pas d'intérêt. Elle mesure le niveau de satisfaction des Français en ce qui concerne les services publics locaux.

majorité des personnes interrogées (54 %) expriment leur satisfaction. Mais 74 % des Français estiment que l'investissement dans ces services est un sujet qui n'est pas évoqué dans les débats publics.

Le service public plébiscité par les Français

Odoxa et l'Institut de la gestion déléguée ont effectué une grande enquête pour mesurer le niveau de satisfaction, les perceptions et les attentes des Français sur leurs services publics.

Près de 8 Français sur 10 pensent que la France est nettement moins bien lotie s'agissant de la situation du chômage (38 %) pensent que la situation de notre pays est moins bonne que celle des autres pays européens, de la croissance (86 %) du pouvoir d'achat (80 %) ou encore de l'immigration (78 %).

Les Français satisfaits. 54 % des Français interrogés se déclarent satisfaits de la situation de leurs services publics locaux.

3. Les Français craignent une détérioration. Tout n'est pas rose pourtant s'agissant des perceptions des Français sur leurs services publics locaux.

4. Les Français veulent les politiques publiques. Les trois-quarts des Français estiment que l'investissement public dans les services publics est un sujet qui n'est pas évoqué dans les débats politiques.

Crainte partagée de la dégradation des services publics

La crainte de la dégradation des services publics est partagée par les Français. 85 % des Français craignent une dégradation de leurs services publics locaux.

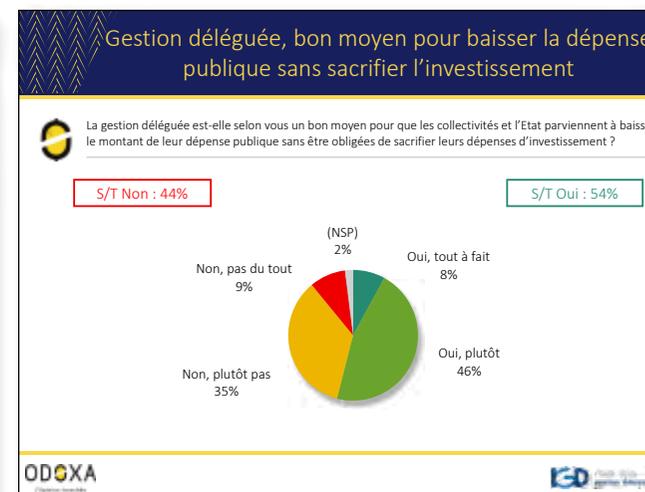
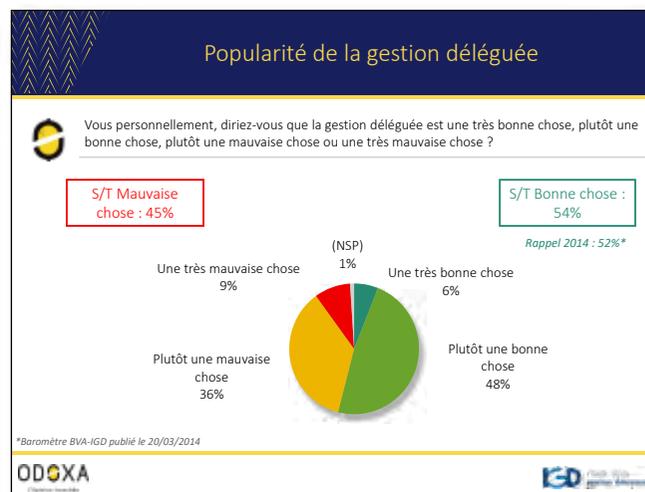
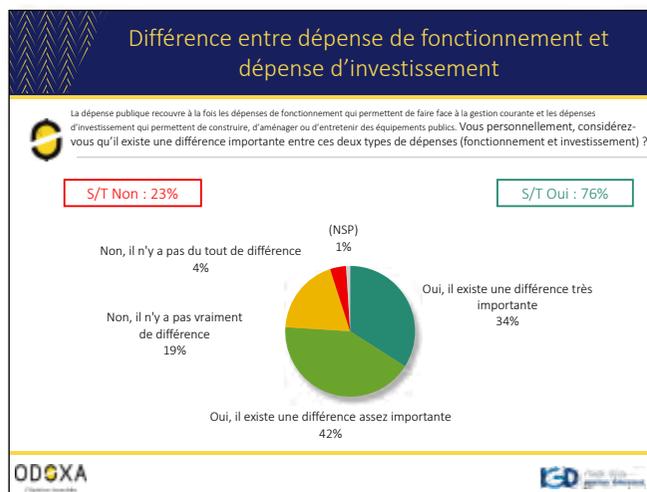
L'ACTU DU MONDE EN QUELQUES IMAGES

France 24 heures en région. 24 HEURES EN REGION - 0,85€

Le service public plébiscité par les Français. Odoxa et l'Institut de la gestion déléguée ont effectué une grande enquête pour mesurer le niveau de satisfaction, les perceptions et les attentes des Français sur leurs services publics.

...PERMETTANT DE MIEUX COMPRENDRE LE RAPPORT SINGULIER DES FRANÇAIS À LEURS SERVICES PUBLICS ET DE MIEUX IDENTIFIER LEURS ATTENTES SUR CE POINT À L'ÉGARD DES CANDIDATS ET DES POUVOIRS PUBLICS.

Le second volet de cette enquête, publié le 14 mars 2017 a été effectué en février et creuse plus profondément le rapport des Français à leurs services publics, et notamment mesure leurs attentes s'agissant de l'optimisation de leur efficacité sans en grever le coût.



VOICI LES ENSEIGNEMENTS CLÉS DE NOTRE SECONDE ÉTUDE :

7 Français sur 10 n'ont aucune idée des postes sur lesquels les/leurs candidats comptent faire reposer les économies qu'ils ont promises en matière de dépenses publiques

Les trois-quarts des Français font clairement la différence entre dépenses de fonctionnement et dépenses d'investissements

Nos concitoyens souhaitent une réduction des dépenses de fonctionnement et une augmentation de celles d'investissement

Les Français ont une bonne image de la Gestion Déléguée et pensent qu'elle peut constituer un moyen efficace de baisser la dépense publique sans sacrifier l'investissement



Chose rare et intéressante par ailleurs, il existe un large consensus politique dans l'opinion sur ces deux dimensions – popularité globale de la gestion déléguée, et capacité de ce mode de gestion à optimiser l'efficacité de la dépense publique –

Ainsi, les sympathisants de gauche sont-ils 55% et ceux de droite 68% à penser que la Gestion Déléguée permettrait cette meilleure efficacité. Voilà sans doute une information à méditer pour les « impétrants » des compétitions électorales nationales et surtout locales à venir...il est en effet

assez rare pour un postulant à la Mairie ou la députation de disposer d'un sujet de campagne à la fois « porteur » auprès de sa base électorale et non « clivant » pour les électeurs n'appartenant pas à son camp.

Gaël SLIMAN,
Président d'ODOXA



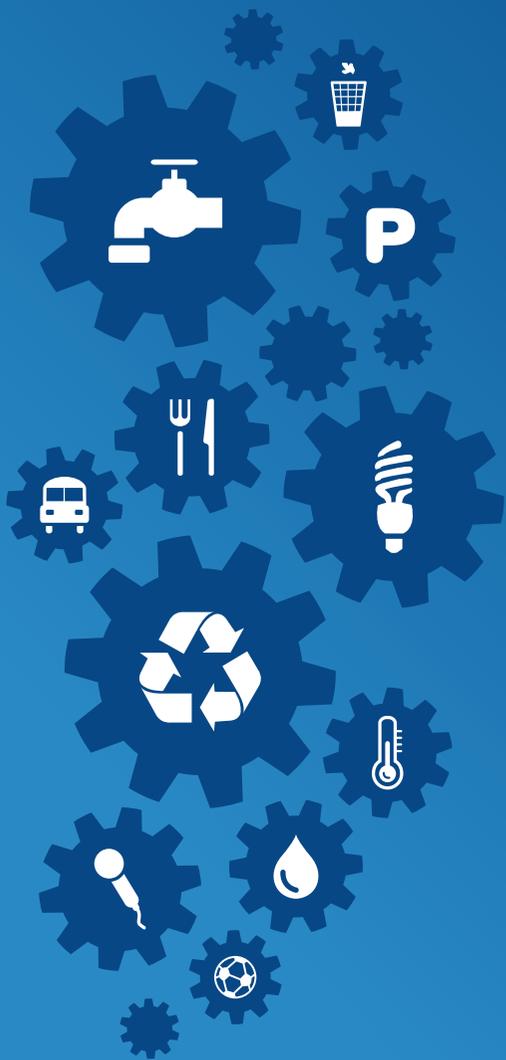
II. ACTIONS DANS LE CADRE DES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES ET SÉNATORIALES

>> Des fiches de vulgarisation pour continuer à battre en brèche un certain nombre d'idées reçues et répondre à des questions compliquées.

13 fiches « la gestion déléguée KESAKO ? » sont en cours de finalisation, reprenant les principales idées reçues et principales questions sur la gestion déléguée. Après validation par le Groupe de Travail Mobilisation et le Groupe de Travail Communication, elles seront soumises au Bureau et distribuées aux futurs candidats, et mises en ligne.

Parallèlement, une série de fiches pratiques sera rédigée à l'intention des parlementaires. Ces fiches reprendront les principaux éléments en termes de définitions et de poids économique et social. Elles présenteront également des réalisations emblématiques et des argumentaires répondant aux principales critiques.

La commission juridique préparera quelques propositions législatives à l'attention du futur Gouvernement et de sa future majorité. Les discussions sont en cours au sein de la commission pour retenir quelques dispositions qui nous semblent utiles et acceptables.



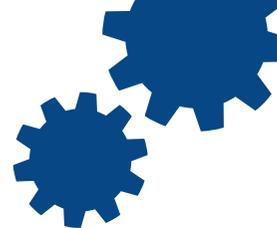
COMPOSITION DES INSTANCES DU V^{ème} PROGRAMME AU 31 DECEMBRE 2016

LES MEMBRES FONDATEURS DE L'IGD



ORGANISATIONS ET ACTEURS PUBLICS MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION





PRÉSIDENT : Hubert du MESNIL

COLLÈGE DES FONDATEURS

CHABOT Laurent, *Responsable des Financements de Projets Publics, Société Générale*

CHRISTOPHE JEAN, *Head of Public Investment Finance, PfandBrief Bank*

DALLARD Thierry, *Directeur Délégué France, Meridiam Infrastructure*

EYMERY Pierre, *Directeur des Affaires Publiques, Veolia Environnement*

FARANDOU Jean-Pierre, *Président du Directoire, KEOLIS*

HAGELSTEEN Bernard, *Conseiller du Président, Vinci Autoroutes*

HUILLARD Xavier, *Président Directeur Général, VINCI*

HOLLEAUX Didier, *Directeur Général Adjoint, ENGIE*

LE BOUC Hervé, *Président Directeur Général, COLAS*

MAILLARD Philippe, *Directeur Général, Suez Recyclage et Valorisation des Déchets France*

MARTIN Frederic, *Président, Climespace*

MAZILLE Laurent, *Directeur Relations Institutionnelles, TRANSDEV Group*

NOTARIANNI Anna, *Présidente, SODEXO France*

QUINET Alain, *Directeur Général Délégué, SNCF Réseau*

ROBIN Jean-Charles, *Président du Directoire, SPIE BATIGNOLLES*

SAUVAGE Edouard, *Directeur Général, GrDF*

COLLÈGE DES SALARIÉS

BERGER Patrick, *Président National, AITF*

DEROUBAIX Hervé, *Délégué Syndical Central, VEOLIA Eau*

MEGDER Nora, *Délégué aux Relations Institutionnelles, SUEZ*

PINTRE Stéphane, *Président, SNDGCT*

COLLÈGE DES PERSONNALITÉS QUALIFIÉES

APRILE Isabelle, *Directrice des Grands Projets, SODEXO France*

AUBOUIN Pierre, *Directeur du Département Infrastructures et Transport, CDC*

BAROIN François, *Président, Association des Maires De France*

BENSMAIL Salim, *Directeur de la Mission d'Appui au développement des Partenariats Public-Privé, Ministère de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique*

BEUNARDEAU Jean, *Directeur Général, HSBC*

BLANC Yannick, *Président, FONDA*

BONNET-GALZY Marie-Caroline, *Conseiller d'Etat en service extraordinaire, Conseil d'État*

BORNE Élisabeth, *Président Directeur Général, RATP*

BRETON-MOYET Laurence, *Directrice des Opérations, Agence Française de Développement*

BROS Valérie, *Directrice Concessions, ENEDIS*

BURGARD Louis-Roch, *Président Exécutif, SAUR*

BUSSEREAU Dominique, *Président, Assemblée des Départements de France*

CAYEUX Caroline, *Présidente, Villes de France*

COPPEY Pierre, *Président Directeur Général*, VINCI Concessions

DELSOL Bruno, *Directeur Général des Collectivités Locales*, Ministères de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire, de la ruralité et des collectivités territoriales

De PREAUMONT Franck Thierry, *Président*, IDEX

DERUY Laurent, *Avocat à la cour*, PDGB

DESCÔTES Anne-Marie, *Directrice Générale de la Mondialisation, de la Culture, de l'Enseignement et du Développement International*, Ministère des Affaires Étrangères et du Développement International

Du MESNIL Hubert, *Président*, TELT

DUPONT Alain, *Administrateur*, SMAVie-BTP

FAUCHER Claude, *Délégué Général*, UTP

FERAUD Laëtitia, *Directrice Déléguée*, OFI Infravia

FERNIOT Benjamin, *Directeur du Développement et des Relations institutionnelles France*, groupe Suez Environnement

FREROT Antoine, *Président Directeur Général*, VEOLIA Environnement

GRANGE Pascal, *Directeur général délégué*, BOUYGUES CONSTRUCTION

GRUNBERG Olivier, *Président*, UNSPIC

HARAMBILLET Bernard, *Directeur Général*, VEOLIA Valorisation et Recyclage des déchets

HOMOBONO Nathalie, *Directrice Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes*, Ministère de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique

LEMAIGNEN Charles-Éric, *Président, Association des Districts et Communautés de France*, ADCF

LENEVEU Guillemette, *Directrice Générale*, UNAF

MALLET Thierry, *Président Directeur Général*, TRANSDEV Groupe

MARTY-GAUQUIE Henri, *Directeur Honoraire*, BEI

MAZALERAT Jean-Michel, *Président*, DALKIA

METTOUX Philippe, *Directeur Juridique*, SNCF

MOUDENC Jean-Luc, *Président*, France Urbaine

PAPINUTTI Marc, *Délégué Général*, VNF

PARIS Didier, *Directeur des Affaires Publiques*, SAUR

PASSI Martial, *Président du Club des Actionnaires de l'économie mixte*, FedEpl

PINTAT Xavier, *Président*, FNCCR

PIRODON Patrick, *Président*, FNMS

POUPARD François, *Directeur Général*, MEEM/DGITM

RUGGIU Jean-Sylvain, *Directeur Secteur Public et PPP*, GROUPE BPCE

RICHERT Philippe, *Président*, Association des Régions de France

ROGER Pascal, *Président*, FEDENE

SEMO Igor, *Directeur des Relations Institutionnelles*, SUEZ Eau France

SORBETS Pierre, *Vice Chairman Public Sector*, HSBC France

TIBERGHIEEN Frédéric, *Conseiller d'État*



LE BUREAU DE L'IGD AU 31 DECEMBRE 2016



Hubert du MESNIL
Président



Frédéric TIBERGHEN
Conseiller d'État
Vice Président



Alain DUPONT
Administrateur, SMAVie-BTP
Vice-Président



Olivier GRUNBERG
Directeur Général Délégué,
Veolia Eau
Vice-Président



Salim BENSMAIL
Directeur
FIN INFRA



Messaoud BENFAID
Conseiller du Président Délégué
Collectivités Territoriales, DALKIA



Benjamin FERNIOT
Directeur du Développement et
des Relations institutionnelles
France, Groupe SUEZ

représenté
par



Anne GOURRAULT
Directrice Déléguée aux Relations
Institutionnelles France, SUEZ



Pierre EYMERY
Directeur des Affaires
Européennes
Veolia Environnement



Jean BEUNARDEAU
Directeur Général
HSBC France

représenté
par



Pierre SORBETS
Responsable du secteur public
HSBC



Jean-Pierre FARANDOU
Président
UTP

représenté
par



Claude FAUCHER
Délégué Général
UTP



Pierre COPPEY
Présidence de
VINCI AUTOROUTES France

représenté
par



Bernard HAGELSTEEN
Conseiller auprès du Président
VINCI AUTOROUTES France



François POUPARD
Directeur Général
DGITM / MEEDTL

représenté
par



Olivier GENAIN
Chef de département à la sous-
direction ARN, DGITM, MEDDE



Thierry DALLARD
Directeur du
développement France,
MERIDIAM Infrastructure



Sandra LAGUMINA
Directrice Générale
Adjointe ENGIE

représentée
par



Madeleine STOFFAES
Conseiller de la DGA d'ENGIE
en charge des infrastructures,
de la Chine et de GTT



Caroline CAYEUX
Sénateur -
Maire de Beauvais, Présidente,
Villes de France

représentée
par



Nicole GIBOURDEL
Déléguée générale,
Villes de France



Philippe RICHERT
Président,
ARF

remplacée
par



Didier HOLLEAUX
Directeur Général
Adjoint ENGIE



Jean-Luc MOUDENC
Président
FRANCE URBAINE

représenté
par



Christian LALU
Directeur général
FRANCE URBAINE

remplacé
par



Olivier LANDEL
Directeur général
FRANCE URBAINE

représenté
par



Gilles MERGY
Délégué Général,
ARF

LE PRÉSIDENT ET L'ÉQUIPE DE L'IGD



Hubert du MESNIL
Président



Pierre-Emeric CHABANNE
Délégué Général

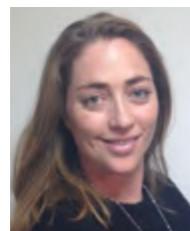
Les chargées de mission



Laure LAGASSE



Vanina GISBERT
Depuis le 1^{er} janvier 2017



Anne HUSSAMI-CARSIN
Jusqu'au 31 décembre 2016



Chiara de LEONARDIS
Jusqu'au 30 octobre 2016

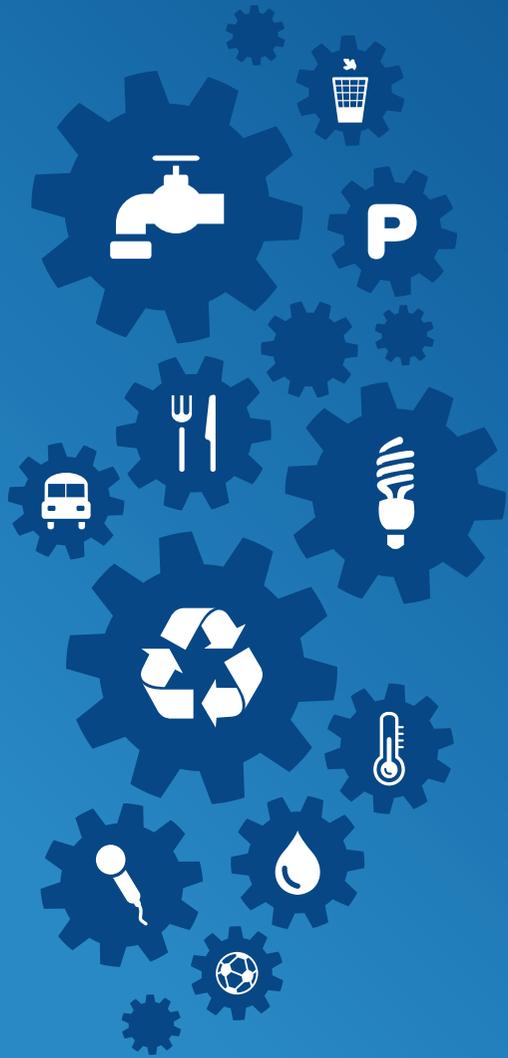
Le pôle administratif et de gestion



Esther DZAMBA
Assistante comptable



Nadia OUTAKOURT-AIT EL HADJ
Assistante





Institut de la
gestion déléguée

INSTITUT DE LA GESTION DELEGUEE

84 rue de Grenelle - F-75007 Paris - Tél : +33 (0)1 44 39 27 00 / Fax : +33 (0)1 44 39 27 07
contacts@fondation-igd.org / www.fondation-igd.org